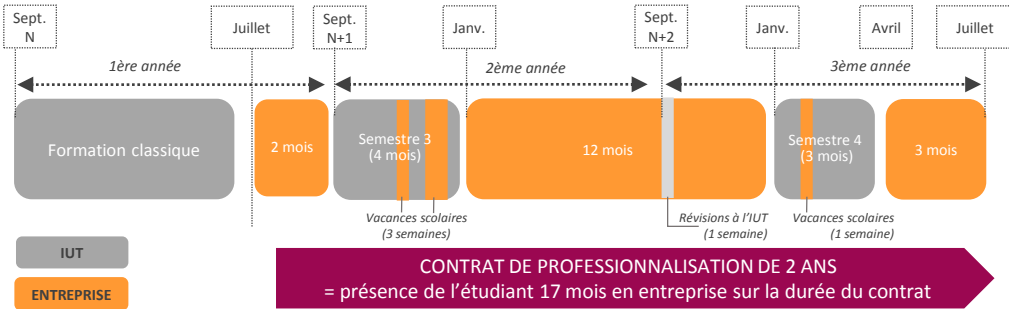


Ouverture du DUT en alternance

UNE ALTERNANCE INNOVANTE :

- Validation de la 1^{ère} année de DUT en formation classique
- 2^{ème} année **en alternance sur 24 mois** sous forme de **contrat de professionnalisation**



- Alternance annualisée permettant une immersion complète dans l'entreprise
- Stratégie de pré-emploi : test d'un jeune à moindre coût et à moindre risque
- Possibilité de confier à l'étudiant des projets (à moyen ou long terme) propices aux besoins de l'entreprise

Organisation de la formation (sur 3 ans)

- 1^{ère} année : formation initiale (validation des semestres 1 & 2 obligatoire)
- 2^{ème} et 3^{ème} années : alternance sous forme de **contrat de professionnalisation**
→ présence de l'étudiant **17 mois en entreprise sur la durée du contrat**

Avantages pour l'entreprise

- Intégration d'un jeune dans une équipe de travail et dans un processus de production sans comparaison avec une alternance « classique »
- Dépenses de formation **prises en charge partiellement ou totalement par votre OPCA**. Les excédents non pris en charge au titre de la professionnalisation peuvent être imputés sur le plan de formation
- Réponse à l'obligation de recruter 4% de salariés en contrat d'alternance

- Coût total indicatif d'un salaire mensuel, réduction Fillon déduite :

< 21 ans	21 à < 26 ans
65% du SMIC 1 100 €	80% du SMIC 1 390 €

% du SMIC ou du salaire minimum conventionnel s'il est plus favorable que le SMIC.

- Dispositif d'aide à l'embauche aux PME (<250 salariés) possible sous réserve de confirmation du Ministère du Travail et de l'Emploi.

Contact

Marie Lavielle, responsable des relations entreprises
Tel : 06 65 67 92 62 Mail : marie.lavielle@univ-pau.fr